



Paris, le 19 septembre 2024

Air France et Madagascar Airlines signent un accord de coopération commerciale afin d'améliorer la connectivité aérienne entre la France et Madagascar

En marge du salon IFTM Top Résa, Air France et Madagascar Airlines ont signé aujourd'hui un accord de coopération commerciale visant à améliorer la connectivité aérienne entre la France et Madagascar.

Un accord de commercialisation *interline*

A compter du 1^{er} octobre 2024, Air France et Air Madagascar mettront en place un accord de commercialisation *interline*, permettant de combiner sur un seul billet des vols assurés par les deux compagnies : Air France entre Paris-Charles de Gaulle et Antananarivo-Ivato, et Madagascar Airlines entre Antananarivo et les principales destinations domestiques de la compagnie malgache comme Nosy Be, Fort Dauphin, Majunga, ou Tamatave.

Une coordination des programmes de vols

Dans le cadre de cet accord, les clients en correspondance pourront enregistrer leur bagage jusqu'à la destination finale, et n'auront ainsi pas besoin de le réenregistrer à Antananarivo.

Afin de leur offrir des correspondances plus rapides et plus fluides, les deux compagnies vont coordonner les horaires de leurs vols à Antananarivo-Ivato. Les vols long-courriers d'Air France seront ainsi synchronisés avec les vols domestiques de Madagascar Airlines, réduisant la durée totale du voyage.

En parallèle de ce développement, Madagascar Airlines et Air France étudient la mise en place d'un accord permettant à Madagascar Airlines d'apposer son code sur les vols Air France reliant Antananarivo et Paris-Charles de Gaulle. Cet accord élargirait les options pour les passagers de Madagascar Airlines, avec des opportunités de correspondances vers des destinations au-delà du hub d'Air France à Paris-Charles de Gaulle.

« Ce partenariat avec Air France marque une étape majeure dans l'exécution du Plan Phénix 2030 lancé par la direction générale de l'entreprise début 2024 », a déclaré Thierry de Bailleul, Directeur Général de Madagascar Airlines. « Jamais la desserte des villes intérieures de Madagascar n'aura offert une telle qualité de correspondances avec des vols long-courriers. Aucun doute que cela va être déterminant pour faire découvrir la Grande Ile aux touristes français et européens, avec ses nombreux sites touristiques desservis par Madagascar Airlines, chacun avec ses propres trésors naturels et culturels exceptionnels, voire uniques et encore méconnus. Madagascar Airlines remercie le gouvernement pour son soutien et ses

efforts permanents pour développer le tourisme national, et nous sommes fiers de travailler à ses côtés pour atteindre l'objectif fixé d'1 million de touristes pour 2028 ».

« Nous sommes ravis de signer cet accord avec Madagascar Airlines », a déclaré Anne Rigail, Directrice générale d'Air France. « Cette coopération commerciale ouvre de nouvelles destinations à nos clients, et la coordination des horaires de nos vols respectifs va considérablement améliorer l'expérience de voyage. A travers cette coopération, nous maintenons le lien fort et historique entre nos deux pays, et contribuons au développement des relations culturelles et économiques ».

Contacts :

Service de presse Air France

mail.relationspresse@airfrance.fr

Tel : +33 1 41 56 56 00

corporate.airfrance.com

@AFnewsroom

Madagascar Airlines

Marketing_communication@madagascarairlines.com

Whatsapp /Tel : +261 38 49 222 11

+261 34 02 222 24